Fiche Technique sur la Sécurité des Substances



1 de 3

Les abréviations utilisées dans cette fiche de données de sécurité :

N/D= Non disponible, S.O. = Sans objet, ppm = parties par million, VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. Classement des dangers NFPA: 4-Extrême, 3-Élevé, 2-Modéré, 1-Minime, 0-Aucun, X-Absent

SECTION I – RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT ET LE FOURNISSEUR				
NOM DU PRODUIT:	CAN DRY SUPREME		4-Extrême	
		J	3-Élevé	
AUTRES NOMS:	Terre diatomée	1 × 1 × 1 >	2-Modéré	
	Silice amorphe	J	1-Minime	
COMPOSANTS UTILISÉS:	Absorbant Industrial		0-Aucun	
NOM DU FABRICANT:	Absorbent Products Ltd	NFPA INDICE DE RISQUE:		
ADRESSE CIVIQUE:	724 East Sarcee St.	Santé - 1, Inflammabilité - 0, Ré	activité - 1	
VILLE/PROVINCE:	Kamloops, BC			
CODE POSTAL:	V2H 1E7			
	1-800-667-0336	CAN*B	my /	
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE:		SUPRI All Purpose A		

SECTION II – IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est étiqueté conformément aux réglementations en vigueur de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation. En milieu de travail, le type d'utilisation et l'exposition ne sont généralement pas équivalents à ceux des consommateurs.Les exigences du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques applicables à cette FDS diffèrent des exigences en matière d'étiquetage de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation trouvé sur l'étiquette du produit.

GHS Substance de classification ou un mélange

Cancérogénicité	Catégorie 1A - H350i
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - (Exposition répétée)	Catégorie 1 - H372

Éléments d'étiquetage:

Pictogramme de danger



Mot de signal: Danger

Mentions de danger

H350i - Peut provoquer le cancer par inhalation.

H372 - Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou prolongées par inhalation.

Conseils de prudence:

- P201 Se procure les instructions spéciales avant l'utilisation, consulter la FDS.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Consulter SDS.
- P260 -Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris les précautions de sécurité, consulter la FDS.
- P264 Ne respirez pas la poussière. Se laver le visage, les mains et la peau exposée soigneusement après la manipulation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.
- P281-Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
- P308 + P313 Si vous avez été exposé, si vous avez de l'inquiétude ou vous avez un malaise :
- P314 Très réactif à l'acide fluorhydrique. Ranger dans un endroit sûr et sécurisé.
- P405- Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
- P501 Consulter la fiche de données de sécurité avant l'utilisation.

RÉSUMÉ: Une exposition prolongée et répétée à des concentrations excessives de poussière de ce produit, comme à toute autre poussière nuisible, peut causer des troubles pulmonaires chroniques. Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer des irritations ou des rougeurs temporaires. L'exposition à long terme peut provoquer la silicose. Le NTP (Programme national de toxicologie) et le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) ont déterminé que la silice cristalline inhalée provenant de sources professionnelles peut causer le cancer chez les humains. Le risque de lésion varie en fonction de la durée et du niveau d'exposition. Une seule exposition ne produira pas des effets indésirables graves.

CONDITIONS MÉDICALES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AGGRAVÉES: Les maladies chroniques respiratoires et les poumons comme, mais sans s'y limiter : la bronchite, l'emphysème et l'asthme.

ORGANES MENACES: poumons, les yeux

Consulter la SECTION XI – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

SECTION III - COMPOSITION /INFORMATION SUR LES COMPOSANTS						
INGRÉDIENTS DANGEREUX	%	NUMÉRO DE C.A.S.	LIMITE D'EXPOSITION	ESPÈCE ET VOIE		
			PERMISE (PEL) PAR	D'ADMINISTRATION		
			OSHA			
			(VLE – ACGIH)	DL_{50}/CL_{50}		
Terre diatomée d'origine naturelle	100%	61790-53-2	Consulter Section VIII	S.O.		
(Analyse typique=67% de dioxyde de silicium)						
Silice cristalline libre, silice, ou quartz	<1%	14808-60-7	Consulter Section VIII	s.o.		
(est naturellement présent dans la terre diatomée)						
B /1 31 1 3 1 3	1.01	11 74 1 1 1	7500 MOCH 11 /d	1 ID 140 OCITA		

Pour un échantillonnage des poussières de silice se référer è la méthode analytique 7500 NIOSH ou à la méthode ID 142 par OSHA

Fiche Technique sur la Sécurité des Substances



2 de 3

			REMIERS SOINS			
	ransporter la victime à l'extéri					
	respiration artificielle. L'expoies respiratoires.	osition aiguë par inl	halation peut provoquer	un dessèchement	des voies nasales e	et la congestion des
0	Ne pas faire vomir. L'exposition à court terme n'est pas considérée comme dangereuse. Faire boire beaucoup d'eau pour diluer la matière et réduire la sensation de sécheresse buccale.					
Les yeux: Ri	Rincer abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Peut provoquer une irritation oculaire.					
•	Peut provoquer l'assèchement cutané. Retirer les vêtements contaminés. Laver les régions atteintes avec de l'eau et du savon.					
U	tiliser une lotion hydratante si	i la sécheresse cutar	née persiste. Ce produit n	e traverse pas les	couches cutanées.	
	SECTION V -	MESURES DE LI	UTTE CONTRE LES I	NCENDIES		
nflammabilité		Non				
Moyens d'extinction		S.O.	Limite supérieure d'	inflammabilité (% par volume) S.	O.
Point d'éclair (méthode)		Ininflammable	Limite inférieure d'i	nflammabilité (% par volume) S.0	O.
Température d'auto inflamma	ation	S.O.	Agents extincteurs		S.C	O.
Produits de combustion dange	ereux	S.O.	Procédures spéciales		S.C	O.
Données sur l'explosivité						
Sensibilité aux chocs		Non	Sensibilité aux décha	ırges électrostati	iques No	on
	SECTIO		DE REJET ACCIDEN			
			us de poussière. Nettoyer			
PROCÉDURE POUR		provinciaux et mu	alai humide ou laver. Éli	miner ie produit	conformement aux	regiements federau
DISPERSEMENT/DÉVERSE	MENT ACCIDENTEL:	provinciaux et inc	inicipaux.			
	SECTION	VII – MANIPUL	ATION ET ENTRERO	SACE		
			ATION ET ENTREPO			
PROCÉDURES DE MANIPU		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	ATIONETENTREPO	SAGE.		
,	JLATION				esnace propre et hi	ien ventilé avec un
PROCÉDURES DE MANIPU Éviter de créer de la poussière. I	JLATION				espace propre et bi	ien ventilé avec un
Éviter de créer de la poussière. l masque de protection.	JLATION Réparer ou éliminer de maniè				espace propre et bi	ien ventilé avec un
Éviter de créer de la poussière. l masque de protection.	JLATION Réparer ou éliminer de maniè				espace propre et bi	ien ventilé avec un
Éviter de créer de la poussière. I masque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS.	JLATION Réparer ou éliminer de maniè AGE	ere appropriée les sa	cs qui sont endommagés	. Manipuler dans		
Éviter de créer de la poussière. I nasque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS.	JLATION Réparer ou éliminer de maniè AGE	re appropriée les sa ualité du produit. Co	cs qui sont endommagés	. Manipuler dans	at. Réparer les réci	
Éviter de créer de la poussière. I nasque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS. Entreposer dans un lieu sec afin	JLATION Réparer ou éliminer de maniè AGE de protéger et maintenir la qu SECTION VIII –CONTRÉ	ualité du produit. Co	cs qui sont endommagés	. Manipuler dans	at. Réparer les réci	
Éviter de créer de la poussière. I masque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS. Entreposer dans un lieu sec afin LIMITES D'EXPOSITION P	JLATION Réparer ou éliminer de maniè AGE de protéger et maintenir la qu SECTION VIII –CONTRÉ ERMISE:	ualité du produit. Co	cs qui sont endommagés	. Manipuler dans	at. Réparer les réci NELLE	pients endommagé
Éviter de créer de la poussière. I masque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS. Entreposer dans un lieu sec afin LIMITES D'EXPOSITION P pour les poussières nuisibles de	JLATION Réparer ou éliminer de maniè AGE de protéger et maintenir la qu SECTION VIII –CONTRÉ ERMISE:	ualité du produit. Co	onserver les récipients fe	. Manipuler dans	at. Réparer les réci NELLE OHS	pients endommagé
Éviter de créer de la poussière. I masque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS. Entreposer dans un lieu sec afin LIMITES D'EXPOSITION P pour les poussières nuisibles de	JLATION Réparer ou éliminer de maniè AGE de protéger et maintenir la qu SECTION VIII –CONTRÉ ERMISE:	ualité du produit. Co	onserver les récipients fe DSITION ET PROTECT HTE D'EXPOSITION HSE (PEL) PAR OSHA	. Manipuler dans	at. Réparer les réci NELLE OHS	pients endommagé
Éviter de créer de la poussière. I masque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS. Entreposer dans un lieu sec afin LIMITES D'EXPOSITION P pour les poussières nuisibles da	JLATION Réparer ou éliminer de maniè AGE de protéger et maintenir la qu SECTION VIII –CONTRÉ ERMISE:	ualité du produit. Co	onserver les récipients fe DSITION ET PROTECT HTE D'EXPOSITION HSE (PEL) PAR OSHA	. Manipuler dans	at. Réparer les réci NELLE OHS	pients endommagé
Éviter de créer de la poussière. I masque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS. Entreposer dans un lieu sec afin LIMITES D'EXPOSITION P pour les poussières nuisibles de	JLATION Réparer ou éliminer de maniè AGE de protéger et maintenir la qu SECTION VIII –CONTRÉ ERMISE: ans l'air)	ualité du produit. Co	onserver les récipients fe DITION ET PROTEC' IITE D'EXPOSITION MISE (PEL) PAR OSHA 8 hr TWA	més et en bon ét FION PERSON ACGIH VLE	at. Réparer les récip NELLE OHS 8 hr TWA	pients endommagé
Éviter de créer de la poussière. I masque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS. Entreposer dans un lieu sec afin LIMITES D'EXPOSITION P pour les poussières nuisibles da Ferre diatomée	JLATION Réparer ou éliminer de maniè AGE de protéger et maintenir la qu SECTION VIII – CONTRÉ ERMISE: ans l'air) oussière totale oussière respirable	ualité du produit. Co	onserver les récipients fe DSITION ET PROTEC' IITE D'EXPOSITION IISE (PEL) PAR OSHA 8 hr TWA 15 mg/m ³	. Manipuler dans rmés et en bon ét FION PERSON ACGIH VLE Non-détecté	at. Réparer les récip NELLE OHS 8 hr TWA 4 mg/m ³	pients endommagé OHS STEL S.O.
Éviter de créer de la poussière. I masque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS. Entreposer dans un lieu sec afin LIMITES D'EXPOSITION P (pour les poussières nuisibles da Terre diatomée Po Q Q	JLATION Réparer ou éliminer de maniè AGE de protéger et maintenir la qu SECTION VIII -CONTRÉ ERMISE: ans l'air) oussière totale oussière respirable quartz cristallin (respirable)	ualité du produit. Co DLES DE L'EXPO LIM PERM	cs qui sont endommagés conserver les récipients fe DITION ET PROTEC INTED L'EXPOSITION MISE (PEL) PAR OSHA 8 hr TWA 15 mg/m³ 5 mg/m³ 0.05 mg/m³	. Manipuler dans rmés et en bon ét HON PERSON ACGIH VLE Non-détecté Non-détecté 0.025mg/m³	at. Réparer les réci NELLE OHS 8 hr TWA 4 mg/m ³ 1.5 mg/m ³ 0.025mg/m ³	OHS STEL S.O. S.O. S.O.
Éviter de créer de la poussière. I masque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS. Entreposer dans un lieu sec afin LIMITES D'EXPOSITION P (pour les poussières nuisibles da Terre diatomée Po Q EFFETS CHRONIQUES DE	JLATION Réparer ou éliminer de maniè AGE de protéger et maintenir la qu SECTION VIII -CONTRÉ ERMISE: ans l'air) oussière totale oussière respirable quartz cristallin (respirable) L'EXPOSITION AU PROI	ualité du produit. Co LIM PERM DUIT. L'exposition	onserver les récipients fe SITION ET PROTEC IITE D'EXPOSITION MISE (PEL) PAR OSHA 8 hr TWA 15 mg/m³ 5 mg/m³ 0.05 mg/m³ à des quantités de pouss	. Manipuler dans rmés et en bon ét HON PERSON ACGIH VLE Non-détecté Non-détecté 0.025mg/m³ ières de silice cris	at. Réparer les réciperents de la réciperent de la reciperent de la recipe	OHS STEL S.O. S.O. S.O. Trmes de quartz, de
Éviter de créer de la poussière. I masque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS. Entreposer dans un lieu sec afin LIMITES D'EXPOSITION P (pour les poussières nuisibles da Terre diatomée Po Q EFFETS CHRONIQUES DE cristobalite et tridymite, peut êtr	JLATION Réparer ou éliminer de maniè AGE n de protéger et maintenir la qu SECTION VIII -CONTRÉ ERMISE: ans l'air) oussière totale oussière respirable quartz cristallin (respirable) L'EXPOSITION AU PROI re émise lorsqu'il y a présence	ualité du produit. Co DLES DE L'EXPO LIM PERM	onserver les récipients fe SITION ET PROTEC' IITE D'EXPOSITION MISE (PEL) PAR OSHA 8 hr TWA 15 mg/m³ 5 mg/m³ 0.05 mg/m³ à des quantités de pouss 1'air. Si les niveaux de co	. Manipuler dans rmés et en bon ét FION PERSON ACGIH VLE Non-détecté Non-détecté 0.025mg/m³ ières de silice crioncentration de p	at. Réparer les réciperents de la réciperent de la reciperent de la recipe	OHS STEL S.O. S.O. S.O. Trmes de quartz, de lelà des limites
Éviter de créer de la poussière. I masque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS. Entreposer dans un lieu sec afin LIMITES D'EXPOSITION P (pour les poussières nuisibles da Terre diatomée Po Q EFFETS CHRONIQUES DE cristobalite et tridymite, peut êtr permises OSHA (PEL – TWA 8	ILATION Réparer ou éliminer de maniè AGE a de protéger et maintenir la qu SECTION VIII – CONTRÉ ERMISE: ans l'air) oussière totale oussière respirable uartz cristallin (respirable) L'EXPOSITION AU PROI re émise lorsqu'il y a présence 8 heures) de 0,05 mg/m3 ou la	ualité du produit. Co DLES DE L'EXPO LIM PERM DUIT. L'exposition e de poussière dans a Valeur limite d'ex	onserver les récipients fe SITION ET PROTEC' IITE D'EXPOSITION MISE (PEL) PAR OSHA 8 hr TWA 15 mg/m³ 5 mg/m³ 0.05 mg/m³ à des quantités de pouss l'air. Si les niveaux de coposition ACGIH (VLE)	. Manipuler dans rmés et en bon ét FION PERSON ACGIH VLE Non-détecté Non-détecté 0.025mg/m³ ières de silice cri- oncentration de p de 0,05mg / m3, 1	at. Réparer les récip NELLE OHS 8 hr TWA 4 mg/m³ 1.5 mg/m³ 0.025mg/m³ stalline, sous les for oussières sont au-d la silice cristalline p	OHS STEL S.O. S.O. S.O. rmes de quartz, de elà des limites présente est une cau
Éviter de créer de la poussière. I masque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS. Entreposer dans un lieu sec afin LIMITES D'EXPOSITION P (pour les poussières nuisibles da Terre diatomée Po Q EFFETS CHRONIQUES DE Cristobalite et tridymite, peut êt permises OSHA (PEL – TWA 8 connue de silicose, une maladie	AGE a de protéger et maintenir la qu SECTION VIII – CONTRÉ TERMISE: ans l'air) Doussière totale oussière respirable quartz cristallin (respirable) L'EXPOSITION AU PROI re émise lorsqu'il y a présence 8 heures) de 0,05 mg/m3 ou la pulmonaire progressive, parf	ualité du produit. Co LES DE L'EXPO LIM PERM DUIT. L'exposition e de poussière dans a Valeur limite d'ex; fois mortelle. Selon	onserver les récipients fe ITTE D'EXPOSITION ISE (PEL) PAR OSHA 8 hr TWA 15 mg/m³ 5 mg/m³ 0.05 mg/m³ ià des quantités de pouss 1'air. Si les niveaux de ce position ACGIH (VLE) une recherche effectuée	Manipuler dans rmés et en bon ét FION PERSON ACGIH VLE Non-détecté Non-détecté 0.025mg/m³ ières de silice cri piccentration de p de 0,05mg / m3, 1 en 2012 par le Ce	at. Réparer les réciperents de la silice cristalline, sous les foi oussières sont au-da silice cristalline pentre international ce	S.O. S.O. S.O. rmes de quartz, de elà des limites présente est une car de recherche sur le
Éviter de créer de la poussière. I masque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS. Entreposer dans un lieu sec afin LIMITES D'EXPOSITION P (pour les poussières nuisibles da Terre diatomée Po Q EFFETS CHRONIQUES DE cristobalite et tridymite, peut êtr permises OSHA (PEL – TWA 8 zonnue de silicose, une maladie cancer (CIRC) sur la poussière o	AGE AGE AGE AGE AGE AGE AGE AGE	ualité du produit. Co LIM PERM DUIT. L'exposition e de poussière dans a Valeur limite d'exporte de valeur limite d'exporte d'	onserver les récipients fe DITION ET PROTEC' ITTE D'EXPOSITION ITSE (PEL) PAR OSHA 8 hr TWA 15 mg/m³ 5 mg/m³ 0.05 mg/m³ à des quantités de pouss 1'air. Si les niveaux de or position ACGIH (VLE) une recherche effectuée cristobalite et la monogr	Manipuler dans rmés et en bon ét FION PERSON ACGIH VLE Non-détecté Non-détecté 0.025mg/m³ ières de silice cri piccentration de p de 0,05mg / m3, 1 en 2012 par le Ce	at. Réparer les réciperents de la silice cristalline, sous les foi oussières sont au-da silice cristalline pentre international ce	S.O. S.O. S.O. rmes de quartz, de elà des limites présente est une cau de recherche sur le
Éviter de créer de la poussière. I masque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS. Entreposer dans un lieu sec afin LIMITES D'EXPOSITION P (pour les poussières nuisibles da Terre diatomée Po Q EFFETS CHRONIQUES DE cristobalite et tridymite, peut êt poermises OSHA (PEL – TWA 8 zonnue de silicose, une maladie cancer (CIRC) sur la poussière o	AGE AGE AGE AGE AGE AGE AGE AGE	ualité du produit. Co LIM PERM DUIT. L'exposition e de poussière dans a Valeur limite d'exporte de valeur limite d'exporte d'	onserver les récipients fe DITION ET PROTEC' ITTE D'EXPOSITION ITSE (PEL) PAR OSHA 8 hr TWA 15 mg/m³ 5 mg/m³ 0.05 mg/m³ à des quantités de pouss 1'air. Si les niveaux de or position ACGIH (VLE) une recherche effectuée cristobalite et la monogr	Manipuler dans rmés et en bon ét FION PERSON ACGIH VLE Non-détecté Non-détecté 0.025mg/m³ ières de silice cri piccentration de p de 0,05mg / m3, 1 en 2012 par le Ce	at. Réparer les réciperents de la silice cristalline, sous les foi oussières sont au-da silice cristalline pentre international ce	S.O. S.O. S.O. rmes de quartz, de elà des limites présente est une car de recherche sur le
Éviter de créer de la poussière. I masque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS. Entreposer dans un lieu sec afin LIMITES D'EXPOSITION P (pour les poussières nuisibles da l'Erre diatomée Po Q EFFETS CHRONIQUES DE cristobalite et tridymite, peut êt permises OSHA (PEL – TWA 8 connue de silicose, une maladie cancer (CIRC) sur la poussière comme de quartz ou de la poussiére de forme de quartz ou de la poussiére de l'acceptance de l'ac	AGE a de protéger et maintenir la qu SECTION VIII – CONTRÉ TERMISE: ans l'air) Doussière totale Dussière respirable Puartz cristallin (respirable) L'EXPOSITION AU PROI Te émise lorsqu'il y a présence B heures) de 0,05 mg/m3 ou la pulmonaire progressive, parf de silice cristalline sous la for ère de cristobalite est cancéro	ualité du produit. Co LES DE L'EXPO LIM PERM DUIT. L'exposition e de poussière dans a Valeur limite d'ex; fois mortelle. Selon me de quartz ou de gène pour l'humain	onserver les récipients fe SITION ET PROTEC' IITE D'EXPOSITION IISE (PEL) PAR OSHA 8 hr TWA 15 mg/m³ 5 mg/m³ 0.05 mg/m³ 1² dies quantités de pouss 1² air. Si les niveaux de ce position ACGIH (VLE) une recherche effectuée cristobalite et la monogr (Groupe 1).	Non-détecté Non-détecté Non-détecté 0.025mg/m³ ières de silice cri- oncentration de p de 0,05mg / m3, 1 en 2012 par le Ce aphie codé 100C	at. Réparer les réciperents de la silice cristalline, sous les foi oussières sont au-da silice cristalline pentre international ce	S.O. S.O. S.O. rmes de quartz, de elà des limites présente est une cau de recherche sur le
Éviter de créer de la poussière. I masque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS. Entreposer dans un lieu sec afin LIMITES D'EXPOSITION P (pour les poussières nuisibles da Terre diatomée Po Q EFFETS CHRONIQUES DE cristobalite et tridymite, peut êtr permises OSHA (PEL – TWA 8 connue de silicose, une maladie cancer (CIRC) sur la poussière de forme de quartz ou de la poussiére CONTRÔLES D'INGÉNIER	JLATION Réparer ou éliminer de maniè AGE de protéger et maintenir la qu SECTION VIII – CONTRÉ TERMISE: ans l'air) Doussière totale poussière respirable quartz cristallin (respirable) L'EXPOSITION AU PROI Te émise lorsqu'il y a présence 8 heures) de 0,05 mg/m3 ou la pulmonaire progressive, parf de silice cristalline sous la for ère de cristobalite est cancéro; IES (RECOMMANDÉS: EZ	ualité du produit. Co DLES DE L'EXPO LIM PERM DUIT. L'exposition e de poussière dans a Valeur limite d'ex fois mortelle. Selon me de quartz ou de gène pour l'humain X: VENTILATION	onserver les récipients fe SITION ET PROTEC' IITE D'EXPOSITION IISE (PEL) PAR OSHA 8 hr TWA 15 mg/m³ 5 mg/m³ 0.05 mg/m³ ià des quantités de pouss l'air. Si les niveaux de ce position ACGIH (VLE) une recherche effectuée cristobalite et la monogr (Groupe 1).	Manipuler dans rmés et en bon ét FION PERSON ACGIH VLE Non-détecté Non-détecté 0.025mg/m³ ières de silice cri- oncentration de p de 0,05mg / m3, 1 en 2012 par le Ce aphie codé 100C	at. Réparer les récip NELLE OHS 8 hr TWA 4 mg/m³ 1.5 mg/m³ 0.025mg/m³ stalline, sous les for oussières sont au-d la silice cristalline pentre international ca a conclu que la sili	S.O. S.O. S.O. Trmes de quartz, de elà des limites présente est une cau de recherche sur le ice cristalline sous
Éviter de créer de la poussière. I masque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS. Entreposer dans un lieu sec afin LIMITES D'EXPOSITION P (pour les poussières nuisibles da Terre diatomée Po Q EFFETS CHRONIQUES DE Cristobalite et tridymite, peut êtr peromises OSHA (PEL – TWA 8 connue de silicose, une maladie cancer (CIRC) sur la poussière of forme de quartz ou de la poussié CONTRÔLES D'INGÉNIER Fournir une ventilation mécaniq	ILATION Réparer ou éliminer de maniè AGE a de protéger et maintenir la qu SECTION VIII – CONTRÉ PERMISE: ans l'air) Doussière totale oussière respirable tuartz cristallin (respirable) L'EXPOSITION AU PROI re émise lorsqu'il y a présence de heures) de 0,05 mg/m3 ou la re pulmonaire progressive, parf de silice cristalline sous la for ère de cristobalite est cancéro IES (RECOMMANDÉS: EX que ou naturelle adéquate de fi	ualité du produit. Co LIM PERM DUIT. L'exposition e de poussière dans a Valeur limite d'ex iois mortelle. Selon rme de quartz ou de gène pour l'humain X: VENTILATION açon à maintenir les	onserver les récipients fe DITION ET PROTEC DITION ET PROTEC DITION ET PROTEC DITIE D'EXPOSITION MISE (PEL) PAR OSHA 8 hr TWA 15 mg/m³ 5 mg/m³ 0.05 mg/m³ à des quantités de pouss l'air. Si les niveaux de co position ACGIH (VLE) une recherche effectuée cristobalite et la monogr (Groupe 1). N, PROCÉDÉS À L'ÉC s concentrations en pouss	Non-détecté Non-détecté Non-détecté 0.025mg/m³ ières de silice crioncentration de pde 0,05mg / m3, len 2012 par le Ce aphie codé 100C	at. Réparer les réciperents de la silice cristalline, a conclu que la silice valeurs PEL/TL	S.O. S.O. S.O. Trmes de quartz, de elà des limites présente est une cau de recherche sur le ice cristalline sous
Éviter de créer de la poussière. I masque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS. Entreposer dans un lieu sec afin LIMITES D'EXPOSITION P (pour les poussières nuisibles da Terre diatomée Po Q EFFETS CHRONIQUES DE Cristobalite et tridymite, peut êtr peromises OSHA (PEL – TWA 8 connue de silicose, une maladie cancer (CIRC) sur la poussière of forme de quartz ou de la poussiére CONTRÔLES D'INGÉNIER Fournir une ventilation mécaniq	ILATION Réparer ou éliminer de maniè AGE a de protéger et maintenir la qu SECTION VIII – CONTRÉ PERMISE: ans l'air) Doussière totale oussière respirable tuartz cristallin (respirable) L'EXPOSITION AU PROI re émise lorsqu'il y a présence de heures) de 0,05 mg/m3 ou la re pulmonaire progressive, parf de silice cristalline sous la for ère de cristobalite est cancéro IES (RECOMMANDÉS: EX que ou naturelle adéquate de fi	ualité du produit. Co LIM PERM DUIT. L'exposition e de poussière dans a Valeur limite d'ex iois mortelle. Selon rme de quartz ou de gène pour l'humain X: VENTILATION açon à maintenir les	onserver les récipients fe DITION ET PROTEC DITION ET PROTEC DITION ET PROTEC DITIE D'EXPOSITION MISE (PEL) PAR OSHA 8 hr TWA 15 mg/m³ 5 mg/m³ 0.05 mg/m³ à des quantités de pouss l'air. Si les niveaux de co position ACGIH (VLE) une recherche effectuée cristobalite et la monogr (Groupe 1). N, PROCÉDÉS À L'ÉC s concentrations en pouss	Non-détecté Non-détecté Non-détecté 0.025mg/m³ ières de silice crioncentration de pde 0,05mg / m3, len 2012 par le Ce aphie codé 100C	at. Réparer les réciperents de la silice cristalline, a conclu que la silie des valeurs PEL/TL	S.O. S.O. S.O. Trmes de quartz, de elà des limites présente est une cau de recherche sur le ice cristalline sous
Éviter de créer de la poussière. I masque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS. Entreposer dans un lieu sec afin LIMITES D'EXPOSITION P (pour les poussières nuisibles da l'erre diatomée Per pour les poussières nuisibles de l'erre diatomée Per pour les poussières nuisibles de l'erre diatomée EFFETS CHRONIQUES DE cristobalite et tridymite, peut êtropermises OSHA (PEL – TWA 8 connue de silicose, une maladie cancer (CIRC) sur la poussière d'orme de quartz ou de la poussière de d'orme de d'orme de d'orme de d'orme de d'orme d'orme de d'orme de d'orme d'or	ILATION Réparer ou éliminer de maniè AGE de protéger et maintenir la qu SECTION VIII – CONTRÉ PERMISE: ans l'air) Doussière totale Doussière respirable Duartz cristallin (respirable) L'EXPOSITION AU PROI Te émise lorsqu'il y a présenue B heures) de 0,05 mg/m3 ou la 1-pulmonaire progressive, parf de silice cristalline sous la for ère de cristobalite est cancéro IES (RECOMMANDÉS: EX que ou naturelle adéquate de fa ndustrielle de ACGIH ou des	ualité du produit. Co LIM PERM DUIT. L'exposition e de poussière dans a Valeur limite d'ex iois mortelle. Selon rme de quartz ou de gène pour l'humain X: VENTILATION açon à maintenir les	onserver les récipients fe DITION ET PROTEC DITION ET PROTEC DITION ET PROTEC DITIE D'EXPOSITION MISE (PEL) PAR OSHA 8 hr TWA 15 mg/m³ 5 mg/m³ 0.05 mg/m³ à des quantités de pouss l'air. Si les niveaux de co position ACGIH (VLE) une recherche effectuée cristobalite et la monogr (Groupe 1). N, PROCÉDÉS À L'ÉC s concentrations en pouss	Non-détecté Non-détecté Non-détecté 0.025mg/m³ ières de silice crioncentration de pde 0,05mg / m3, len 2012 par le Ce aphie codé 100C	at. Réparer les réciperents de la silice cristalline, a conclu que la silie des valeurs PEL/TL	S.O. S.O. S.O. Trmes de quartz, de elà des limites présente est une cau de recherche sur le ice cristalline sous
Éviter de créer de la poussière. I masque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS. Entreposer dans un lieu sec afin LIMITES D'EXPOSITION P (pour les poussières nuisibles da l'erre diatomée Proposition pour les poussières nuisibles de l'erre diatomée Proposition pour la poussière de l'erre diatomée EFFETS CHRONIQUES DE corristobalite et tridymite, peut être permises OSHA (PEL – TWA 8 connue de silicose, une maladie cancer (CIRC) sur la poussière d'erre de quartz ou de la poussière de d'erre de quartz ou de la poussière de d'erre de quartz ou de la poussière de d'erre de quartz de la poussière de d'erre de la poussière de d'erre de la poussière d'erre de la poussière de la poussière de la poussière de la	ILATION Réparer ou éliminer de maniè AGE de protéger et maintenir la qu SECTION VIII – CONTRÉ PERMISE: ans l'air) Doussière totale Doussière respirable Duartz cristallin (respirable) L'EXPOSITION AU PROI Te émise lorsqu'il y a présenue B heures) de 0,05 mg/m3 ou la 1-pulmonaire progressive, parf de silice cristalline sous la for ère de cristobalite est cancéro IES (RECOMMANDÉS: EX que ou naturelle adéquate de fa ndustrielle de ACGIH ou des	ualité du produit. Co LES DE L'EXPO LIM PERM DUIT. L'exposition e de poussière dans a Valeur limite d'exfois mortelle. Selon rme de quartz ou de gène pour l'humain X: VENTILATION açon à maintenir les publications similai	onserver les récipients fe DITION ET PROTEC DITION ET PROTEC DITION ET PROTEC DITIE D'EXPOSITION MISE (PEL) PAR OSHA 8 hr TWA 15 mg/m³ 5 mg/m³ 0.05 mg/m³ à des quantités de pouss l'air. Si les niveaux de co position ACGIH (VLE) une recherche effectuée cristobalite et la monogr (Groupe 1). N, PROCÉDÉS À L'ÉC s concentrations en pouss	Non-détecté Non-détecté Non-détecté Non-détecté 0.025mg/m³ ières de silice cri poncentration de pde 0,05mg / m3, 1 en 2012 par le Ce aphie codé 100C	at. Réparer les réciperents de la silice cristalline, a conclu que la silie des valeurs PEL/TL	S.O. S.O. S.O. Trmes de quartz, de elà des limites présente est une cau de recherche sur le ice cristalline sous
Éviter de créer de la poussière. I masque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS. Entreposer dans un lieu sec afin LIMITES D'EXPOSITION P (pour les poussières nuisibles da l'erre diatomée Pour les poussières nuisibles de l'erre diatomée Pour les poussières nuisibles de l'erre diatomée EFFETS CHRONIQUES DE cristobalite et tridymite, peut être de l'errises OSHA (PEL – TWA 8 connue de silicose, une maladie cancer (CIRC) sur la poussière d'errise de quartz ou de la poussière d'erre de quartz ou de la poussière de d'erre d'erre d'erre de quartz ou de la poussière d'erre d'err	ILATION Réparer ou éliminer de maniè AGE de protéger et maintenir la qu SECTION VIII – CONTRÉ PERMISE: ans l'air) Doussière totale Doussière respirable Duartz cristallin (respirable) L'EXPOSITION AU PROI Te émise lorsqu'il y a présenue B heures) de 0,05 mg/m3 ou la 1-pulmonaire progressive, parf de silice cristalline sous la for ère de cristobalite est cancéro IES (RECOMMANDÉS: EX que ou naturelle adéquate de fa ndustrielle de ACGIH ou des	ualité du produit. Co LIM PERM DUIT. L'exposition e de poussière dans a Valeur limite d'ex l'ois mortelle. Selon me de quartz ou de gène pour l'humain X: VENTILATION açon à maintenir les publications similai Pas nécessaire dans	onserver les récipients fe INTION ET PROTEC ITTE D'EXPOSITION IISE (PEL) PAR OSHA 8 hr TWA 15 mg/m³ 5 mg/m³ 0.05 mg/m³ à des quantités de pouss l'air. Si les niveaux de ce position ACGIH (VLE) une recherche effectuée cristobalite et la monogr (Groupe 1). N, PROCÉDÉS À L'ÉCE s concentrations en poussires pour la conception d	Manipuler dans rmés et en bon ét FION PERSON ACGIH VLE Non-détecté Non-détecté 0.025mg/m³ ières de silice crisoncentration de de 0,05mg / m3, len 2012 par le Ceaphie codé 100C EART) sière en dessous de systèmes de verses d'utilisation.	at. Réparer les réciper les réciper les réciper les récipers les recipers les recip	S.O. S.O. S.O. Trmes de quartz, de elà des limites présente est une cau de recherche sur le ice cristalline sous
Éviter de créer de la poussière. I masque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS. Entreposer dans un lieu sec afin LIMITES D'EXPOSITION P (pour les poussières nuisibles da Terre diatomée Po Q EFFETS CHRONIQUES DE cristobalite et tridymite, peut êtr permises OSHA (PEL – TWA 8 connue de silicose, une maladie cancer (CIRC) sur la poussière of forme de quartz ou de la pou	Réparer ou éliminer de maniè AGE de protéger et maintenir la qu SECTION VIII – CONTRÉ ERMISE: ans l'air) Doussière totale oussière respirable tuartz cristallin (respirable) L'EXPOSITION AU PROI re émise lorsqu'il y a présenue de silice cristalline sous la for ère de cristobalite est cancéro les (RECOMMANDÉS: EX que ou naturelle adéquate de fandustrielle de ACGIH ou des CTION INDIVIDUELLE	ualité du produit. Co LIM PERM DUIT. L'exposition e de poussière dans a Valeur limite d'ex fois mortelle. Selon me de quartz ou de gène pour l'humain X: VENTILATION açon à maintenir les publications similai Pas nécessaire dan Utiliser des lunett	onserver les récipients fe DITION ET PROTEC ITTE D'EXPOSITION IISE (PEL) PAR OSHA 8 hr TWA 15 mg/m³ 5 mg/m³ 0.05 mg/m³ à des quantités de pouss 1'air. Si les niveaux de or une recherche effectuée cristobalite et la monogr (Groupe 1). N, PROCÉDÉS À L'ÉC s concentrations en pouss ires pour la conception d ns des conditions normal es de protection dans des	Manipuler dans rmés et en bon ét FION PERSON ACGIH VLE Non-détecté Non-détecté 0.025mg/m³ ières de silice crisoncentration de de 0,05mg / m3, len 2012 par le Ceaphie codé 100C EART) sière en dessous de systèmes de verses d'utilisation.	at. Réparer les réciper les réciper les réciper les récipers les recipers les recip	S.O. S.O. S.O. Trmes de quartz, de elà des limites présente est une cau de recherche sur le ice cristalline sous
Éviter de créer de la poussière. I masque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS. Entreposer dans un lieu sec afin LIMITES D'EXPOSITION P (pour les poussières nuisibles da Terre diatomée Po Q EFFETS CHRONIQUES DE cristobalite et tridymite, peut êtr permises OSHA (PEL – TWA 8 connue de silicose, une maladie cancer (CIRC) sur la poussière of forme de quartz ou de la pous	ILATION Réparer ou éliminer de maniè AGE de protéger et maintenir la qu SECTION VIII – CONTRÉ ERMISE: ans l'air) Doussière totale Doussière respirable Buartz cristallin (respirable) L'EXPOSITION AU PROI Te émise lorsqu'il y a présence B heures) de 0,05 mg/m3 ou la Epulmonaire progressive, parf de silice cristalline sous la for ère de cristobalite est cancéro JES (RECOMMANDÉS: EX que ou naturelle adéquate de fa ndustrielle de ACGIH ou des CTION INDIVIDUELLE	ualité du produit. Co LES DE L'EXPO LIM PERM DUIT. L'exposition e de poussière dans a Valeur limite d'exfois mortelle. Selon me de quartz ou de gène pour l'humain X: VENTILATION açon à maintenir les publications similai Pas nécessaire dat Utiliser des lunett Selon les conditio	onserver les récipients fe DITION ET PROTEC ITTE D'EXPOSITION IISE (PEL) PAR OSHA 8 hr TWA 15 mg/m³ 5 mg/m³ 0.05 mg/m³ à des quantités de pouss 1'air. Si les niveaux de couse recherche effectuée cristobalite et la monogr (Groupe 1). N, PROCÉDÉS À L'ÉC es concentrations en poussires pour la conception d ms des conditions normal es de protection dans des ms requises du chantier.	Manipuler dans rmés et en bon ét FION PERSON ACGIH VLE Non-détecté Non-détecté 0.025mg/m³ ières de silice cri oncentration de pde 0,05mg / m3, 1 en 2012 par le Ce aphie codé 100C	at. Réparer les réciperents de la conclusion de la silice cristalline pentre international ci a conclu que la silice valeurs PEL/TL ntilation.	S.O. S.O. S.O. Trmes de quartz, de elà des limites présente est une cau de recherche sur le ice cristalline sous
Éviter de créer de la poussière. I masque de protection. EXIGENCES D'ENTREPOS. Entreposer dans un lieu sec afin LIMITES D'EXPOSITION P (pour les poussières nuisibles da Terre diatomée Po Q EFFETS CHRONIQUES DE cristobalite et tridymite, peut êtr permises OSHA (PEL – TWA 8 connue de silicose, une maladie cancer (CIRC) sur la poussière of forme de quartz ou de la poussière of forme de quartz ou de la poussière of forme de quartz ou de la poussière of contrôles D'INGÉNIER Fournir une ventilation mécaniq publication pour la ventilation in ÉQUIPEMENT DE PROTEC GANTS PROTECTION OCULAIRE	JLATION Réparer ou éliminer de maniè AGE de protéger et maintenir la qu SECTION VIII – CONTRÉ ERMISE: ans l'air) Doussière totale Doussière respirable Buartz cristallin (respirable) L'EXPOSITION AU PROI Te émise lorsqu'il y a présence B heures) de 0,05 mg/m3 ou la Expulmonaire progressive, parf de silice cristalline sous la for ère de cristobalite est cancéro JES (RECOMMANDÉS: EX que ou naturelle adéquate de fa ndustrielle de ACGIH ou des CTION INDIVIDUELLE TION ION	ualité du produit. Co LIM PERM DUIT. L'exposition e de poussière dans a Valeur limite d'ex iois mortelle. Selon me de quartz ou de gène pour l'humain X: VENTILATION açon à maintenir les publications similai Pas nécessaire dan Utiliser des lunett Selon les conditio Porter une combin	onserver les récipients fe DITION ET PROTEC ITTE D'EXPOSITION IISE (PEL) PAR OSHA 8 hr TWA 15 mg/m³ 5 mg/m³ 0.05 mg/m³ à des quantités de pouss 1'air. Si les niveaux de or une recherche effectuée cristobalite et la monogr (Groupe 1). N, PROCÉDÉS À L'ÉC s concentrations en pouss ires pour la conception d ns des conditions normal es de protection dans des	Manipuler dans rmés et en bon ét FION PERSON ACGIH VLE Non-détecté Non-détecté 0.025mg/m³ ières de silice crisoncentration de pde 0,05mg / m3, len 2012 par le Ceaphie codé 100C EART) sière en dessous de systèmes de verses d'utilisation. s conditions de pecoup de poussière	at. Réparer les réciperents de la silice cristalline petre international ce a conclu que la silie valeurs PEL/TL ntilation.	S.O. S.O. S.O. Trmes de quartz, de elà des limites présente est une cau de recherche sur le ice cristalline sous

Les masques de protection respiratoires homologués par le NIOSH ou l'administration de la sécurité et de la santé dans les mines sont recommandés pour la protection contre la pneumoconiose provoquée lors de l'inhalation de poussière. Si la concentration de poussières est inférieure à dix (10) fois la limite d'exposition permise (PEL), utiliser un masque respiratoire qui couvre le quart ou la moitié du visage (N95) avec filtre à poussière de remplacement ou un masque respiratoire à usage unique avec une soupape. Si la concentration de poussière est supérieure à dix (10) fois et moins de cent (100) fois le PEL, utiliser un masque respiratoire qui couvre entièrement le visage avec un filtre à poussière remplaçable (filtre N95); si plus de cent (100) et moins de deux cents (200) fois le PEL, utiliser un masque de protection respiratoire à ventilation assistée filtrée (pression positive) et adduction d'air avec un filtre à poussière de remplacement (filtre N95); si plus de deux cents (200) fois le PEL, utiliser le masque de protection respiratoire à débit d'air automatique de type C, offrant un débit d'air continu (pression positive), avec un casque qui couvre entièrement le visage et la tête.

Fiche Technique sur la Sécurité des Substances



3 de 3

SECTION IX - PRO	OPRIÉTÉS	PHYSIQUES ET CHIMIQUES			
ÉTAT PHYSIQUE	solide	ODEUR ET APPARENCE	Aucune odeur, gris/beige		
PRESSION DE VAPEUR (mm Hg)	S.O.	DENSITÉ (20 degrés Celsius)	35lb/pi.cu. +/-5		
DENSITÉ DE VAPEUR (Air = 1,0)	S.O.	SOLUBILITÉ DANS L'EAU	Insoluble, formes une		
GRAVITÉ SPÉCIFIQUE (Eau=1)	2.0	1	suspension colloïdale		
POINT DE CONGÉLATION	S.O.	рН	5.5 - 6.5		
POINT D'ÉBULITION	S.O.	VITESSE D'ÉVAPORATION	S.O.		
SECTION X – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ					
STABILITÉ CHIMIQUE (SI NON, SOUS QUELLES CONDIT	TIONS)	OUI X NO			
INCOMPATIBILITÉ AVEC D'AUTRES SUBSTANCES (SI OUI, PRÉCISEZ)		YES X NO	Acide fluorhydrique – silice réagit violemment avec de l'acide fluorhydrique		
RÉACTIVITÉ, ET DANS QUELLES CONDITIONS		S.O.			
PRODUITS DE DÉCOMPOSITON DANGEREUX		S.O.			
CONDITIONS À ÉVITER		Aucune dans l'utilisati	on destinée		

SECTION XI – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

VOIES D'ABSORPTION PRINCIPALES:

Yeux: Peut provoquer une irritation ou une inflammation temporaire.

Peau: Peut provoquer un assèchement de la peau lors d'une exposition à long terme.

Ingestion: N'est pas considéré dangereux lors de l'ingestion par la bouche, dans la gorge et dans l'estomac. Peut seulement provoquer une

légère irritation.

Inhalation: Toux sèche persistante, irritation de la gorge et difficulté respiratoire à l'effort sont symptomatiques de l'exposition à la poussière en

suspension. L'exposition peut aggraver les maladies des voies respiratoires supérieures telles que l'asthme, la bronchite ou l'emphysème. Une exposition intense [à court terme] à des niveaux de poussière dépassant le PEL peut provoquer une irritation des voies respiratoires entraînant une toux sèche. Les yeux peuvent développer des rougeurs et devenir irrités. Une exposition chronique [a long terme] à la silice cristalline contenue dans terre diatomées en suspension dans l'air, où les niveaux sont plus élevés que le TLV, peut provoquer le développement de la silicose, d'autres problèmes respiratoires ou de certains types de cancer. Selon une recherche effectuée en 2012 par le Centre international de recherche sur le cancer [CIRC] sur LA POUSSIÈRE DE SILICE CRISTALLINE SOUS LA FORME DE QUARTZ OU DE CRISTOBALITE et la monographie codé 100C a conclut que la silice cristalline sous forme de quartz ou de la poussière de cristobalite est cancérogène pour l'humain [Groupe 1]. Le NPT [National Toxicology Program] a déterminé que « la silice cristalline inhalable, principalement la poussière de quartz qui est produit dans les

milieux industriels et professionnels, est connue pour être cancérigène pour l'humain.

SECTION XII – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Le produit est généralement considéré comme chimiquement inerte dans l'environnement. Le produit ayant servi et qui a été contaminé peut avoir des caractéristiques très différentes d'un produit intact et devrait être réévaluée en conséquence. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

SECTION XIII – GESTION DES DÉCHETS

Les déchets non contaminés ne sont pas dangereux tels que définis par les Règles sur les déchets dangereux [RCRA, 40 CFR261]. Les déchets contaminés doiven être évalués en fonction de la source de contamination. Consulter les agences municipales au besoin. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

	SECTION XIV – INFORMATIONS Non restreint par le DOT S.O. S.O.		G: Non restreint par TDG
Nom pour le transport DOT Classification danger DOT: Identification #:	S.O.		•
		Classificatio	1 0 0
Identification #:	S.O.		n danger: S.O.
		UN #:	S.O.
	SECTION XV – INFORMATI	IONS RÉGL	EMENTAIRES
	Ce produit est considéré dangereux. Consulter la section 11.	SIMDUT:	Pour les produits non destinés à la consommation, ce produit est classé comme dangereux car il contient plus de 0,1% de silice cristalline. Les produits de consommation ne sont pas contrôlés par le SIMDUT.
EINECS:	Pas répertorié.	CND DSL:	Ce produit est inscrit sur le DSL.
TSCA:		NTP:	La silice cristalline respirable, de la poussière de quartz principalement qui est produit dans les milieux industriels et professionnels, est connu pour cancérigène pour l'humain.
•	Inscrite: La silice cristalline (particules en suspension de taille inhalable).	RCRA:	Ce produit n'est pas défini comme un déchet dangereux.

${\bf SECTION~XVI-AUTRES~INFORMATIONS}$

PRÉPARÉ PAR: NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: DATE:
Personnel du contrôle de la qualité - Absorbent Products Ltd. 1-800-667-0336 Septembre, 2019

Toutes les informations figurant dans la présente sont considérées comme étant exactes; cependant, il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer préalablement la nécessité que l'information soit actualisée et adaptée à leur circonstance.